

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  Dossier complet le :  N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

VALORISATION DE CHALEUR FATALE DES FUMÉES EN ELECTRICITE PAR SYSTÈME ORC.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 1 - projets examen cas par cas - b Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues aux articles L. 512-7-2	Le projet consiste à mettre en place un système de récupération de chaleur des rejets atmosphériques en sortie du traitement des fumées des fours de fusion (projet ORC). Ce projet classe l'établissement VERALLIA d'ores et déjà soumis au régime de l'autorisation, à une nouvelle rubrique à enregistrement 2915-1: chauffage utilisant un composant organique combustible comme fluide caloporteur à une température >= au point éclair volume de l'installation 11846 L>1000 L, seuil de l'enregistrement.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le procédé de fabrication de verre génère d'importantes quantité de fumées à haute température dont la chaleur peut être récupérée et transformée en énergie mécanique afin de produire de l'électricité pour les besoins du site.

Le projet ORC consiste à :

- Récupérer la chaleur contenue dans les fumées et la transférer à un circuit d'huile thermique ;
- Transférer la chaleur à une machine ORC ;
- Transformer la chaleur sous forme d'énergie mécanique grâce à une machine ORC ;
- Utiliser cette énergie pour produire de l'électricité pour les besoins du site.

Le Projet nécessitera l'installation:

- de la machine ORC ;
- de différentes boucles d'échanges entre la machine ORC et les installations existantes.

#### 4.2 Objectifs du projet

Valorisation de la Chaleur Fatale des fumées Electricité pour autoconsommation, via :

- la mise en place d'un système de récupération de chaleur des rejets atmosphériques en sortie du traitement des fumées des fours de fusion;
- la transformation de cette chaleur en électricité.

Objectifs:

- > Production d'environ 8% de la puissance soutirée de l'usine.
- > Diminution d'environ 500 t d'émissions de CO2/an.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Création de plateformes béton
- Construction d'un Local transformateur
- Mise en place des structures métalliques
- Installation des équipements nécessaires au process :
  - > échangeur fumées / huile thermique ;
  - > machine ORC (évaporateur / turbine de détente / récupérateur de fluide organique / pompe de circulation ;
  - > réducteur de vitesse ;
  - > générateur ;
  - > transformateur.

Le Projet fait également l'objet d'une demande de permis de construire.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit de récupérer la chaleur des fumées sortie fours de fusion via le circuit d'huile thermique et la machine ORC pour générer de l'électricité.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le Projet n'est pas soumis en l'état à une procédure d'autorisation.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du Projet	Environ 250 m2.
Echangeur Fumées/Fluide caloporteur (therminol 66) - quantité présente dans l'installation (rubrique ICPE à enregistrement 2915-1)	11 846 L
Machine ORC - Circuit Cyclopentane - quantité présente dans l'installation (rubrique ICPE à déclaration 4330)	2 T

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rond Point Saint Gobain  
01150 Lagnieu

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5° 34' 95" 91 Lat. 45° 90' 92" 83

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF I la plus proche est à 250 m : le Bas-Bugey (#820030677). Les ZNIEFF II les plus proches sont à 1,1 km et 1,6 km : respectivement les pelouses de Sault-Brenaz (#820031091) et le ruisseau du Buizin sous Vaux Févroux (#820031105).  Voir Annexe 7, Chapitre 1-A Figures 1 et 2. Source: geoportail
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lagnieu est située au pied des contreforts du Jura mais ne fait pas partie de la liste des communes concernées par la loi montagne (1985) au COG (Code Officiel Géographique) de l'INSEE 2022.  Source: data.gouv.fr
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première zone couverte par un arrêté de protection de biotope est distante du Projet de 1,1 km : zone de protection Des Oiseaux Rupestres (#FR3800192). Voir Annexe 7, Chapitre 1-B Figure 3. Source: geoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lagnieu est localisée dans le département de l'Ain, et située au pied des contreforts du Jura.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premiers parcs naturels régionaux sont distants de plus de 40 km (Haut-Jura #FR8000015 à 42 km et Massif des Bauges #FR8000031 à 52 km) de l'implantation du Projet. La première réserve naturelle régionale est distante de 18 km (étangs de Mépieu #FR9300063) de l'implantation du Projet. Le Projet n'est pas implanté dans un parc naturel marin, une réserve naturelle nationale ou une zone de conservation halieutique. Voir Annexe 7, Chapitre 1-C Figures 4 et 5. Source: geoportail
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lagnieu est concernée par le zonage PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement) au niveau de la circulation routière. L'implantation du Projet n'est pas concernée par le PPBE.  Voir Annexe 7, Chapitre 1-D Figures 6 et 7. Source: www.ain.gouv.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du Projet n'est pas concernée par le zonage de protection au titre des abords de monuments historiques (AC1). Château de Montferrand / 1906272454  Voir Annexe 7, Chapitre 1-E Figure 8. Source: <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du Projet n'est pas concernée par une zone humide.  Voir Annexe 7, Chapitre 1-F Figure 9. Source: <a href="http://sig.reseau-zones-humides.org/">http://sig.reseau-zones-humides.org/</a>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lagnieu est couverte par un Plan des Surfaces Submersibles (PSS) valant PPRI du 16/08/1972, ayant fait l'objet d'un porte à connaissance le 24/10/2013. L'implantation du Projet n'est pas concernée par le PPS. Il n'y a pas de PPRT sur la commune. L'implantation du Projet n'est pas concernée par un PPRT. Voir Annexe 7, Chapitre 1-G Figures 10 et 11. Source: <a href="http://www.ain.gouv.fr">www.ain.gouv.fr</a>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de 2 zones sur site: SSP4039884 et SSP4039885. Présence d'une 3ème zone à proximité immédiate: SSP4041378. L'implantation du Projet n'est pas concernée par des zones polluées Voir Annexe 7, Chapitre 1-G Figure 12. Source: <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du Projet n'est pas concernée par une Zone de répartition des Eaux Voir Annexe 7, Chapitre 1-I Figure 13. Source: <a href="https://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search#/map">https://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search#/map</a>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du Projet n'est pas concernée par un périmètre de Protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine Voir Annexe 7, Chapitre 1-J Figure 14. Source: <a href="https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-des-aac.AUX">https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-des-aac.AUX</a>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du Projet n'est pas concernée par un site inscrit. Source: <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3 sites NATURA2000 (Directive Habitat) sont à noter dans un rayon de 10 km de l'implantation du Projet (Voir annexe 6) - Milieux remarquables du bas-Bugey distant de 2,5 km (#FR8201641) - L'isle Cremieu distant de 3,8 km (#FR8201727) - Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône distant de 8 km (#FR8201653)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du Projet n'est pas concernée par un site classé. Source: <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en œuvre du Projet ne nécessite aucune utilisation d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en œuvre du Projet ne nécessite aucun drainage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet est implanté au sein de l'établissement sur une zone déjà imperméabilisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet est implanté au sein de l'établissement sur une zone déjà imperméabilisée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet est implanté au sein de l'établissement sur une zone déjà imperméabilisée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Premier site NATURA2000 le plus proche est distant de 2,5 km de l'implantation du Projet (voir annexe 6) .

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en oeuvre du Projet n'a pas d'impact sur les zones énumérées au 5.2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet est implanté au sein de l'établissement sur une zone déjà imperméabilisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur la commune de LAGNIEU.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lagnieu est couverte par un PSS valant PPRI du 16/08/1972, ayant fait l'objet d'un porte à connaissance le 24/10/2013. L'implantation du Projet est éloignée de 1 km des zones d'aléas. Voir Annexe 7, Chapitre 1-G Figure 10. Source: www.ain.gouv.fr
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La mise en oeuvre du Projet n'est pas à l'origine d'émissions chroniques susceptibles d'impacter la santé.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la fréquence des vidanges des circuits et donc des évacuations de déchets et approvisionnements des produits, le trafic associé au Projet n'est pas jugé significatif.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La mise en exploitation Projet n'a pas d'impact sur les niveaux acoustiques en limite de propriété de l'établissement et au niveau des ZER.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le Projet n'est pas source de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La mise en œuvre du Projet ne génère pas de vibrations significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La mise en œuvre du Projet ne modifie pas les éclairages du site.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a aucun rejet atmosphérique chronique ni canalisé ni diffus.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La mise en œuvre du Projet ne génère aucun rejet aqueux complémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La mise en œuvre du Projet ne génère aucun rejet aqueux complémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La vidange des circuits est à une fréquence de 10 ans pour l'huile thermique et de 20 ans pour le cyclopentane.  Les déchets seront gérés dans le respect de la réglementation en vigueur (arrêté préfectoral 2017 (AP2017) et arrêtés ministériels spécifiques au Projet).  La mise en œuvre du Projet n'impacte pas de manière significative la production de déchets sur le site.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté au milieu des installations existantes. Il ne nécessite pas d'imperméabilisation de surface supplémentaire. Le projet respecte les prescriptions du chapitre 2.3 de l'AP2017. Le Projet sera réalisé dans les règles de l'art du code de l'urbanisme La mise en œuvre du Projet n'impacte pas l'intégration paysagère du site dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet est implanté au sein de l'établissement sur une zone déjà imperméabilisée.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La mise en oeuvre du Projet ne génère pas d'impacts environnementaux nécessitant de mesures de réduction et d'évitement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Projet n'est pas implanté dans une zone ou un périmètre nécessitant une attention particulière.

La mise en oeuvre du Projet ne consomme pas d'eau, ne génère pas de rejets aqueux, n'est pas à l'origine d'émissions chroniques dans l'atmosphère canalisées ou diffuses ni d'odeurs, n'est pas source d'odeurs, ne génère pas de trafic significatif, ne produit pas de déchets de manière significative, ne consomme pas d'espace supplémentaire et n'est pas à l'origine d'émissions sonores notables (émissions négligeables).

Etant donné les éléments présentés ci-avant, il est considéré que le Projet n'est pas à l'origine d'impacts environnementaux et sanitaires significatifs.

De ce fait, le Projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: extraits des différents éléments justificatifs.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LAGNIEU

le,

3 janvier 2023

Signature

